

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL n°6***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 25/09/2017**

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- absents : 1
- votants : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2017

PRESENTS : MM. Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Christelle DUVERNAY, Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON, Odile MONTANT

ABSENT : Georges FAVRE

SECRETAIRE : Philippe ROUCOU

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté, il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR***Délibérations***

- Acquisition d'une zone humide – demande auprès de l'agence de l'eau RM & C
- Participation financière aux prestations enfance – jeunesse de la commune de Cruseilles
- Approbation du projet de voirie au chef-lieu

Commissions***Questions diverses*****DELIBERATIONS**

Suite à deux courriers de demandes de subventions, Monsieur le Maire propose de rattacher deux délibérations une concerne les victimes d'IRMA et l'autre les Jeunes Agriculteurs de Cruseilles, la demande est acceptée à l'unanimité.

Les délibérations suivantes sont votées :

DELIBERATION 20170601 – ACQUISITION EN ZONE HUMIDE – DEMANDE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RM&C

Vu la délibération n° 20170504 du 10 juillet 2017,

Dans le cadre du Contrat de Territoire « Zones humides du plateau des Bornes », la Commune a l'opportunité d'acquérir 2 parcelles de zones humides.

Ces parcelles sont situées sur le territoire communal de Vovray-en-Bornes, dans la zone humide 74ASTERS2790 dite « Le Biollay » :

- 0B 768 pour une contenance cadastrale de 9 830 m²
- 0B 1308 pour une contenance cadastrale de 10 880 m²

soit une superficie totale de 20 710 m².

Le prix principal d'acquisition est de 6 000 € outre les frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Ainsi, la Commune sollicite la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse et à ce titre s'engage à :

- faire insérer dans l'acte de propriété lors de l'acquisition :

- sous forme de clause résolutoire, l'objectif de maintenir le caractère naturel des parcelles (affectation de l'espace) ;
- une clause de restriction du droit de disposer pour préciser l'inconstructibilité des parcelles sauf pour des raisons liées à la gestion du milieu ou à l'accueil du public, dans le cadre du document de gestion de référence des zones humides ;
- un pacte de préférence au bénéfice d'Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie ;
- ne pas procéder à un déclassement, à une vente ou à une aliénation des parcelles pendant une durée minimale de 30 ans, sauf au profit d'une structure intercommunale compétente en matière d'Environnement ou d'Asters, Conservatoire d'espaces naturels de la Haute-Savoie ;
- dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours d'élaboration, les parcelles feront l'objet d'un zonage de type N avec un indice identifiant sa nature humide ;
- intégrer les usages des parcelles à la gestion environnementale de la zone humide.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse en respectant les engagements cités ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DEMANDE** à Monsieur le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : 2 9 SEP. 2017	2 9 SEP. 2017
Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le	Et de son affichage le: 9 SEP. 2017

DELIBERATION 20170602 - PARTICIPATION FINANCIERE AUX PRESTATIONS ENFANCE – JEUNESSE DE LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Vu la délibération n°2017/59 du 3 juillet 2017 de la commune de Cruseilles, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les enfants de petite et moyenne section de maternelle sont obligatoirement scolarisés à l'école publique de Cruseilles. La commune de Cruseilles a décidé de revoir les tarifs pour les services périscolaires et extrascolaires.

Il a été décidé de continuer d'appliquer le coût plein tarif aux usagers domiciliés dans une autre commune en laissant aux communes de résidence le choix de financer tout ou partie de ces prestations sous la forme d'une participation.

Monsieur le Maire énonce les différents tarifs à compter du 4 septembre 2017 :

Les services périscolaires

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN (7h15-8h15)			
Tarif au quotient familial	Plein tarif	Participation de la commune de résidence	Coût familles
Tarif 1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
Tarif 2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
Tarif 3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
Tarif 4	2.00 €	0.20 €	1.80 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (tranche 1 : 16h15-17h45 y compris goûter)			
Tarif au quotient familial	Plein tarif	Participation de la commune de résidence	Coût familles

Tarif 1	3.50 €	1.05 €	2.45 €
Tarif 2	3.50 €	0.70 €	2.80 €
Tarif 3	3.50 €	0.50 €	3.00 €
Tarif 4	3.50 €	0.35 €	3.15 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (tranche 2 : 17h45-18h45)			
Tarif au quotient familial	Plein tarif	Participation de la commune de résidence	Coût familles
Tarif 1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
Tarif 2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
Tarif 3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
Tarif 4	2.00 €	0.20 €	1.80 €

SURVEILLANCE CANTINE (11h15-13h15)			
Tarif au quotient familial	Plein tarif	Participation de la commune de résidence	Coût familles
Tarif 1	2.30 €	2.30 €	0.00 €

Les services extrascolaires

Concernant les activités relevant de l'extrascolaire, la commune de Cruseilles a décidé de mettre en place les règles suivantes :

- Pour les communes hors Cruseilles qui ne souhaitent pas signer de convention de participation pour ces activités, le coût plein tarif du service sera facturé aux familles.
- Pour les communes hors Cruseilles qui souhaitent prendre en charge une partie du coût du service, les modalités de participation seront précisées dans les conventions.

ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES et LE MERCREDI (7h30- 18h30)			
Tarif au quotient familial	Plein tarif	Participation de la commune de résidence	Coût familles
Tarif 1	31.90 €	10.30 €	21.60 €
Tarif 2	31.90 €	8.95 €	22.95 €
Tarif 3	31.90 €	7.60 €	24.30 €
Tarif 4	31.90 €	4.90 €	27.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de financer une partie des prestations périscolaires par le biais d'une participation financière pour les élèves scolarisés en petite et moyenne section de maternelle, tel que défini ci-dessus, pour les prestations extrascolaires la commune participera si le centre de loisirs des Bornes ne peut pas les accueillir. La commune participera pour l'accueil de loisirs vacances pour les adolescents.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux prestations Enfance/Jeunesse de Cruseilles.

DELIBERATION 20170603 - APPROBATION DU PROJET DE VOIRIE AU CHEF LIEU

Vu la délibération du 29/05/2017 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Alp VRD,

Monsieur Christophe Gaillard présente l'avant-projet et l'estimatif des travaux concernant la mise en sécurité et l'aménagement de la voirie au chef-lieu :

Tranche ferme

Accès au groupe scolaire : travaux d'empierrement de la voie et des stationnements, eaux pluviales, et reprise de l'aire de jeux et clôture.

Estimation du projet : **134 0000 € HT**

Tranche conditionnelle 1

La descente du chef-lieu : création d'un trottoir, reprise des eaux pluviales et remplacement des luminaires.

Estimation du projet : **35 000 € HT**

Tranche conditionnelle 2

Place du village : création d'un plateau surélevé avec résine et béton désactivé, reprise du parvis de l'église, zone piétonne limitée à 30, place piétonne en béton désactivé et pavés, insertion du mobilier

Estimation du projet : **177 000 € HT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 1 abstention,

- **ACCEPTE** le projet des travaux présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée.

Acte certifié exécutoire le : **2 9 SEP. 2017**

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le Et de son affichage le : **2 9 SEP. 2017**

Odile Montant explique qu'elle s'abstient. Elle approuve l'aménagement du chef-lieu et de la voirie communale mais elle inverserait parking et Agorespace pour le bien-être des enfants et des familles.

Pour la descente du chef-lieu, les élus se posent des questions sur l'efficacité des écluses, les priorités ne sont souvent pas respectées. Il est demandé Christophe Gaillard d'ajouter une chicane en plastique pour essayer de ralentir les voitures avant l'entrée dans le village et faciliter le passage des écluses.

DELIBERATION 20170604 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LES VICTIMES D'IRMA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des maires de France appelle à la solidarité nationale pour les victimes de l'ouragan Irma, notamment pour aider à la reconstruction des équipements publics.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 200€ pour les victimes d'Irma.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Acte certifié exécutoire le : **2 9 SEP. 2017**

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le Et de son affichage le : **2 9 SEP. 2017**

DELIBERATION 20170605 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON DE CRUSEILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des Jeunes Agriculteurs du canton de Cruseilles sollicite une aide financière de la commune pour l'organisation un concours cantonal le dimanche 5 novembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention de 150€ aux Jeunes Agriculteurs du canton de Cruseilles.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Acte certifié exécutoire le : 29 SEP. 2017	29 SEP. 2017
Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le :	Et de son affichage le : 29 SEP. 2017

URBANISME

PC : M. DUMONT SAGAERT – construction d'une maison neuve à Rogin
M. ANCEL Aurélien – extension d'une maison existante route des Bornes
M. DUVERNAY Nicolas – construction d'une maison neuve route de Vardon
DP : M. BRAND Eric – création de 4 fenêtres de toit à Rogin
Mme BESSON Marie – création d'une terrasse sur pilotis
M. NIGON François – création d'un abri de jardin

PLU : Le rapport de présentation est en cours d'élaboration.

COMMISSIONS

SCOLAIRE :

66 élèves ont fait leur rentrée au RPI, le transport a changé du fait que la garderie est au Sappey. Un agent a été recruté par les Tartifilous pour la cantine du Sappey au vu des effectifs, elle débutera en octobre. L'association comptera aujourd'hui 4 agents, Philippe Roucou rapporte que l'association est très satisfaite de leur travail.

Philippe Roucou a assisté à une réunion de l'APE et des Tartifilous, ils ont énoncé les différentes manifestations de l'année notamment la fête du pain le 7 octobre. Le but étant de financer les activités des élèves au cours de l'année. Cette année, les institutrices ont pour projet d'emmener tous les élèves en classe verte en Ardèche au mois d'Avril, le budget prévisionnel s'élève à 13 000€, l'APE participe à ce financement, il conviendra de mener d'autres actions et de demander des subventions.

Le bureau de l'APE ne souhaite pas se représenter ils lancent un appel à candidatures pour leur assemblée générale du 12 octobre 2017.

Certains parents demandent à ce que les menus soient publiés sur le site internet de la mairie, les Tartifilous transmettront les informations au secrétariat.

CCAS

Monsieur le Maire informe que le repas des aînés se fera à la salle polyvalente cette année, puisqu'il ne sera pas possible de le faire pendant deux ans. Deux dates ont été retenues, il conviendra de contacter un traiteur et de voir ses disponibilités pour la fixer.

BATIMENT :

Un logement social a été attribué à Charlène PROT.

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : Monsieur le Maire informe qu'il a assisté une réunion à la CCPC en présence de l'architecte ayant pour objet le projet définitif et le planning. Le marché de travaux sera lancé fin octobre pour une attribution fin décembre, les travaux débuteront au 15 janvier 2018. La livraison est prévue février 2019. Les nouveaux bâtiments seront donc en service pour la rentrée 2019.

Il a donc été décidé de continuer à louer la salle polyvalente jusqu'au 15 janvier 2017.

Monsieur le Maire a évoqué les coûts de voirie engendrés par la construction du groupe scolaire, notamment le rond-point rendu nécessaire pour le transport scolaire. Le marché de travaux a évolué depuis les premières estimations, la répartition sera revue, la CCPC proposera de participer à hauteur de son pourcentage de participation pour la création du rond-point avec un maximum de 150 000€.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 77 000€ a été notifiée par le Syane pour la rénovation du bâtiment de la salle polyvalente.

VOIRIE

Monsieur le Maire informe du mail de Mme LINTZ adressé à Martial Saddier, vice-président à la Région pour l'interpeller sur le problème d'accès à internet sur le hameau de chez Body.

Emmanuelle Cormier présente d'autres mails des habitants de chez Body exposant leurs difficultés, notamment celui d'un couple de malentendants pour qui l'accès à internet est indispensable car c'est leur seul moyen de communication.

Le Maire soutient leur action, il informe qu'il a déjà interpellé Orange (notamment au moment où ils faisaient les travaux qui mènent la fibre à Menthonnex), le Syane (qui ne propose que le satellite). Le

problème est financier, le nombre de foyers concernés n'est pas assez élevé, peut-être faudrait-il s'orienter vers la 4G. La mairie avait déjà fait un courrier pour demander l'installation d'une antenne pour couvrir la commune et les alentours, la réponse avait été catégorique : pas assez d'abonnés pour rentabiliser l'investissement. La mairie s'est inscrite sur une plateforme (France mobile) pour informer l'Etat des dysfonctionnements en matière de couverture mobile, cela leur permet de recenser les besoins afin de trouver une solution, pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles. Des solutions sont cherchées mais rien n'aboutit pour l'instant.

Les élus comprennent la colère de ces foyers, il est proposé d'organiser une réunion avec les habitants concernés et un technicien qui pourra expliquer la situation et entendre les difficultés.

COMMUNICATION

Un compte face book a été ouvert pour informer la population.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que le contrat de Patrick Faraut arrive à son terme et qu'il ne sera pas reconduit. Il sera envisageable de faire appel à des apprentis pour les travaux d'espaces verts.

La séance est levée à 23 h 30.



SEANCE DU 25 septembre 2017

Délibérations :

- | | | |
|----------|---|---|
| 20170601 | - | Acquisition d'une zone humide – demande auprès de l'agence de l'eau RM & C |
| 20170602 | - | Participation financière aux prestations enfance – jeunesse de la commune de Cruseilles |
| 20170603 | - | Approbation du projet de voirie au chef-lieu |
| 20170604 | - | Attribution d'une subvention aux victimes de l'ouragan Irma |
| 20170605 | - | Attribution d'une subvention aux jeunes agriculteurs de Cruseilles |

Etaient présents :

NOM	Prénom	Fonction	Signature
BRAND	Xavier	MAIRE	
DEBORNES	Stéphane	1er Adjoint	
REMILLON	Sandra	2ème Adjointe	
ROUCOU	Philippe	Conseiller	
DUVERNAY	Christelle	Conseillère	
MAYU	Philippe	Conseiller	
CORMIER	Emmanuelle	Conseillère	
LAVERRIERE	Jérémy	Conseiller	
FAVRE	Georges	Conseiller	Excusé
DANTON	Véronique	Conseillère	
MONTANT	Odile	Conseillère	